

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Un ancien officier de protection de l'enfance condamné pour réception et possession de pornographie infantile.

Montréal, le 30 mars 2021 – Le 25 mars dernier, un jury fédéral des États-Unis a reconnu M. Jean Buteau Remarque coupable de deux chefs d'accusation pour réception de pornographie juvénile et d'un chef d'accusation pour possession de pornographie juvénile. M. Buteau Remarque ayant travaillé au sein de notre organisation par le passé, c'est avec stupeur, colère et indignation que nous apprenons sa condamnation. L'IBCR, en sa qualité d'organisation luttant pour les droits de l'enfant, condamne avec la plus grande fermeté ces actes inqualifiables.

M. Buteau Remarque a été recruté par le Bureau international des droits des enfants (IBCR) en tant que coordonnateur pour un projet de renforcement du système de protection de l'enfance en République démocratique du Congo en 2015. Au terme de sa période de probation, l'IBCR a décidé de mettre fin à son contrat pour des enjeux de collaboration dans le cadre de ses fonctions.

Alors que le processus de recrutement avait été mené de manière rigoureuse, incluant la vérification des antécédents judiciaires et des références, rien ne laissait présager de son crime. Près d'un an après son départ, l'IBCR a été sollicité en qualité de témoin dans le cadre de l'enquête menée par les autorités fédérales sur M. Buteau Remarque et pour laquelle nous avons pleinement et sans réserve collaboré. Il est bien évidemment impensable pour notre organisation que de tels actes puissent rester impunis, et ces accusations ont heurté nos valeurs les plus profondes. Le fait que M. Buteau Remarque n'a pas été en contact direct avec des enfants dans le cadre de ses activités a certes été un soulagement, mais cela n'enlève rien à l'ignominie de ces actes restés trop longtemps impunis.

Les cas de pornographie juvéniles et de violences sexuelles à l'encontre des enfants sont de plus en plus nombreux à être signalés à travers le monde et ne doivent jamais rester dans l'ombre.

Alors même que l'IBCR est déjà doté d'une politique de protection de l'enfant, de lignes directrices sur la participation de l'enfant dans ses actions, d'un comité de plainte et de processus de vérification des antécédents lors de toute embauche, cette crise va nous pousser à continuer de renforcer nos actions et nos processus internes. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que nos étapes d'embauche, de formation, de suivi, d'encadrement et de communication avec notre personnel permettent d'identifier les risques et posent les gestes nécessaires pour les réduire au maximum. De même, il est important que les mécanismes de plainte en place soient connus de tous pour permettre à quiconque ayant des soupçons de les partager pour que lumière soit faite.

L'affaire a été engagée dans le cadre du projet "Safe Childhood", une initiative lancée en mai 2006 par le ministère de la Justice des États-Unis pour lutter contre la croissance des cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants. Dirigé par les bureaux des procureurs des États-Unis et la section de la Division criminelle chargée de l'exploitation des enfants et de l'obscénité, le projet Safe Childhood mobilise les ressources fédérales, étatiques et locales pour localiser, appréhender et poursuivre les individus qui exploitent sexuellement les enfants, ainsi que pour identifier et secourir les victimes.

Nous sommes extrêmement reconnaissants pour ces initiatives qui permettent de dénoncer, prévenir et juger les criminels qui portent atteinte aux enfants.

-30-

À propos du Bureau international des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non-gouvernementale agissant pour les droits de l'enfant depuis plus de 25 ans, dans plus de 50 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable, nous œuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles.

L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions.

Renseignements :

Marielle Collet
Chargée des communications
805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4
Tel. +1.514.677.6556
communications@ibcr.org